

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PARSOL® 1789

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119967408-25-0000

Nom de la substance : 1-(4-tert-butylphényl)-3-(4-méthoxyphényl)propane-1,3-dione

No.-CAS : 70356-09-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Filtre UV, Ingrédient pour produits cosmétiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd
PO Box 2676
CH-4002 Basel

Téléphone : +41618157777

Téléfax : +41618157770

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sds.nutritionalproducts@dsm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 62 866 2314

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 4 H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
70356-09-1 1-[4-(1,1-diméthyléthyl)phényl]-3-(4-méthoxyphényl)propane-1,3-dione

2.3 Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.

3. Composition/ informations sur les composants

Synonymes : butyl methoxydibenzoylmethane (INCI)

Brève description du produit : Substance

Formule moléculaire : C20-H22-O3

3.1 Substances

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
1-[4-(1,1-diméthyléthyl)phényl]-3-(4-méthoxyphényl)propane-1,3-dione	70356-09-1 274-581-6 01-2119967408-25	R53	Aquatic Chronic 4; H413	>= 95

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme spécifique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Prenez garde au risque d'explosion de la poussière.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la lumière.
: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Température de stockage : < 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : non applicable

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

1-[4-(1,1-diméthyléthyl)phényl]-3-(4-méthoxyphényl)propane-1,3-dione : Inhalation, Travailleurs: 2 520 mg/m³
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Inhalation, Travailleurs: 39,4 mg/m³
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Contact avec la peau, Travailleurs: 6,49 mg/kg mc/j
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Contact avec la peau, Consommateurs: 2,25 mg/kg mc/j
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Ingestion, Consommateurs: 2,25 mg/kg mc/j
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

PNEC

1-[4-(1,1-diméthyléthyl)phényl]-3-(4-méthoxyphényl)propane-1,3-dione : Eau douce: 0,027 mg/l

Eau de mer: 0,027 mg/l

Eau: 0,027 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)

Sédiment d'eau douce: 11,96 mg/kg poids sec

Sédiment marin: 11,96 mg/kg poids sec

Sol: 2,38 mg/kg poids sec

Station de traitement des eaux usées: 100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de fortes concentrations de poussière, utiliser un masque anti-poussière adapté aux conditions locales.
- Protection des mains : Matière des gants: par exemple caoutchouc nitrile
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : poudre
- Couleur : blanc - jaune pâle
- Odeur : légère, aromatique
- Seuil olfactif : Pas d'information disponible.
- pH : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : 81 - 86 °C
- Point/intervalle d'ébullition : > 400 °C
- Point d'éclair : 264 °C (coupelle fermée)
- Inflammabilité (solide, gaz) : pas hautement inflammable (Méthode: Inflammabilité (solides))
- Pression de vapeur : < 0,00001 hPa (à 25 °C; valeur calculée)
- Densité de vapeur relative : non applicable
- Densité : 1,221 g/cm³ (à 20 °C; OCDE ligne directrice 109)
- Hydrosolubilité : 0,027 mg/l (20 °C)
pratiquement insoluble
- Solubilité dans d'autres solvants : Éthanol: légèrement soluble
- Huiles et graisses: soluble
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow 6,1 (20 °C; OCDE Ligne directrice 117)
- Température d'auto-inflammabilité : Aucune auto-inflammation n'a été constatée à des températures inférieures au point de fusion dans le four Grewer.
non pyrophore
- Décomposition thermique : Non pertinent

Propriétés explosives : Non explosif
Propriétés comburantes : Non oxydant

9.2 Autres informations

Indice de combustibilité : 2 (env. 21 °C)

Classe d'explosibilité de poussière : St(H)2 (Échantillon de produit; La valeur a été déterminée dans le tube de Hartmann modifié.)

Énergie minimale d'ignition : 1 - 3 mJ (Échantillon de produit, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,128 mm)
L'Énergie minimale d'inflammation (EMI) d'un mélange poussière/air dépend de la taille des particules, de la teneur en eau et de la température de la poussière : plus la poussière est fine et sèche, plus l'EMI est faible.

: Remarque générale : les caractéristiques de l'explosion de poussière indiquées ne valent que pour ce produit et dépendent des paramètres de l'échantillon.

Résistivité volumique de la poudre : env. 6E+12 Ohmm (Échantillon de produit)
La matière peut accumuler des charges électrostatiques et peut de ce fait provoquer une ignition d'origine électrique.

Température minimale d'inflammation d'un mélange air/poussière : env. 430 °C (Valeur médiane de l'échantillon testé 0,128 mm)
Déterminé dans le four BAM

Poids moléculaire : 310,39 g/mol

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Métaux
Sels de fer

Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 16 000 mg/kg
: DL50 (souris): > 8 000 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL0 (rat, mâle et femelle): \geq 1 000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas d'irritation de la peau (Homme, Test du patch à 24 hrs.)
: irritation légère (plusieurs espèces)
: pas de réaction cutanée phototoxique (cochon d'Inde, Ligne directrice des essais CTFA)
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas d'irritation des yeux (lapin)
: Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ne provoque pas de sensibilisation. (Divers systèmes de test)
: pas de réaction cutanée photoallergénique (Divers systèmes de test)
- Génotoxicité in vitro : non mutagène, non génotoxique, non photomutagène (Divers systèmes de test)
- Génotoxicité in vivo : non génotoxique (Test du micronucleus in vivo, souris, Oral(e), OCDE ligne directrice 474)
- Cancérogénicité : Pas d'indication de cancérogénicité connue
- Tératogénicité : non tératogène
non embryotoxique
(plusieurs espèces)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : NOAEL (Oral(e), rat) : 450 mg/kg mc/j
Étude de toxicité subchronique (90 jours)
: NOAEL (Dermale, lapin, 6 h) : 360 mg/kg mc/j
Toxicité subaiguë
- Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par

aspiration

- Information supplémentaire : L'absorption par la peau humaine est très faible.
- : Le produit pénètre dans la peau de rats et de cochons et passe en partie à travers.
Le taux d'absorption cutanée est très faible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Toxicité pour les poissons : Cyprinus carpio (Carpe)
CL50 (96 h) > 100 mg/l
(concentration nominale)
(OCDE ligne directrice 203)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Daphnia magna (Grande daphnie)
CE50 (48 h) > 100 mg/l
(concentration nominale)
(OCDE Ligne directrice 202)
- Toxicité pour les algues : Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)
CE50 (72 h) > 100 mg/l
(concentration nominale)
(OCDE Ligne directrice 201)
- Toxicité pour les bactéries : boue activée
NOEC (3 h) \geq 1 000 mg/l
(concentration nominale)
Aucune inhibition de la respiration microbienne n'a été observée.
(OCDE Ligne directrice 209)

12.2 Persistance et dégradabilité

- Biodégradabilité : N'est pas intrinsèquement biodégradable.
4 % (28 jr)
(OCDE Ligne directrice 302C)
- : Non biodégradable par voie anaérobie
env. 0 % (79 jr)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- ||| Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Elimination: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 305
Facteur de bioamplification <1
- ||| Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow 6,1 (20 °C ; OCDE Ligne directrice 117)

12.4 Mobilité dans le sol

- ||| Répartition entre les compartiments environnementaux : Adsorption/Sol
env.log Koc 4,65 (valeur calculée)
immobile
- ||| Conseils supplémentaires : Donnée non disponible

Cheminement et devenir
dans l'environnement

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : La substance ne satisfait pas les critères PBT
: La substance ne satisfait pas les critères vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR
Marchandise non dangereuse
RID
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR
Marchandise non dangereuse
RID
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Marchandise non dangereuse
RID
Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

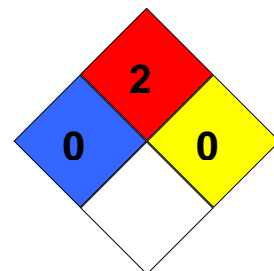
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Donnée non disponible

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NFPA Classification : Danger pour la santé: 0
Risque d'incendie: 2
Danger de réactivité: 0



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

|| Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H413

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Abréviations: 67/548/EEC= Dangerous Substances Directive. 1999/45/EC= Dangerous Preparations Directive. Regulation (EC) No. 1272/2008= Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures. DNEL= Derived No-Effect Level. PNEC= Predicted No-Effect Concentration. NFPA= National Fire Protection Association (USA). IATA= International Air Transport Association. IMDG= International Maritime Dangerous Goods. RID= International Rule for Transport of Dangerous Substances by Railway; ADR= European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road. TWA= Time Weighted Average (pondérée dans le temps). VME= valeur moyenne d'exposition. STEL= Short term exposure limit. VLCT= Valeur limite à courte terme. VLEP = valeur limite d'exposition professionnelle.

Annexe

	Titre du scénario d'exposition
SE 1 :	Utilisé pour la formulation de produits d'hygiène corporelle / Substance pure
SE 2 :	Utilisé pour la formulation de produits d'hygiène corporelle / Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
SE 3 :	Cosmétiques et produits de soins à usage privé

Abréviations

ART = Advanced REACH Tool

SE = Scénario d'exposition

PEC = Concentration de l'exposition prévue

RCR = Rapport de caractérisation du risque: « Niveau d'exposition/DNEL » ou « CPE/CPSE »

PARSOL® 1789

0446181

Version 4.0

Date de révision 17.06.2014

Date d'impression
30.06.2014

SE 1 : Utilisé pour la formulation de produits d'hygiène corporelle / Substance pure

1. Description du scénario

Groupes d'utilisateurs principaux	: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	: SU 10: Formulation
Catégories de processus	: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire COLIPA: M1, M2, M3, M4, M5, M5b, M6, M7, M8
Catégories de rejet dans l'environnement	: ERC2: Formulation de préparations
Information supplémentaire	: COLIPA = The European Cosmetics Association

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Quantité utilisée

Quantité annuelle par site	: 250 000 kg
Remarques	: quantité utilisée dans le cadre de l'estimation de l'exposition

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue	: <= 250 jours/ an
---------------------	--------------------

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit du cours d'eau de surface récepteur	: 18,000 m3/d
Facteur de Dilution (Rivière)	: 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	: 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation/dégagement continu	
Facteur d'Emission ou de	: 0 %

PARSOL® 1789

0446181

Version 4.0

Date de révision 17.06.2014

Date d'impression
30.06.2014

Libération: Air
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 1 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station sur site de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2 000 m³/d
Pourcentage retiré des eaux usées : 99,9 %
Traitement des Boues : Elimination

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets : Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
Méthodes d'élimination : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Solide, fort empoussièrément
Pression de vapeur : < 0,00001 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 220 jours/ an

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Équipement de protection individuel, voir section 8.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Solide, fort empoussièrément
Pression de vapeur : < 0,00001 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 220 jours/ an

PARSOL® 1789

0446181

Version 4.0

Date de révision 17.06.2014

Date d'impression
30.06.2014

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Masque à poussière efficace. (Efficacité (d'une mesure): 50 %)

Porter des gants de protection. (Efficacité (d'une mesure): 80 %)

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Solide, fort empoussièrement

Pression de vapeur : < 0,00001 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 220 jours/ an

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Masque à poussière efficace. (Efficacité (d'une mesure): 75 %)

Porter des gants de protection. (Efficacité (d'une mesure): 80 %)

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Solide, fort empoussièrement

Pression de vapeur : < 0,00001 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 220 jours/ an

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Porter des gants de protection. (Efficacité (d'une mesure): 80 %)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PARSOL® 1789

0446181

Version 4.0

Date de révision 17.06.2014

Date d'impression
30.06.2014

Contribution au Scénario	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition (PEC)	RCR
ERC2	EUSES		Station de traitement des eaux usées			< 0,001
			Eau douce			0,004
			Sédiment d'eau douce			0,042
			Sol			0,012
			Eau de mer			0,004
			Sédiment marin			0,038

Travailleurs

Contribution au Scénario	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2, PROC3, PROC15	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à long terme, systémique	$\leq 1 \text{ mg/m}^3$	$\leq 0,127$
PROC1, PROC2, PROC3, PROC15	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Dermique : long terme, systémique	$\leq 1,371 \text{ mg/kg/p.c./jour}$	$\leq 0,211$
PROC5	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à long terme, systémique	$12,5 \text{ mg/m}^3$	0,32
PROC5	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à court terme, systémique	25 mg/m^3	0,01
PROC5	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Dermique : long terme, systémique	$2,74 \text{ mg/kg/p.c./jour}$	0,42
PROC8a	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à long terme, systémique	$12,5 \text{ mg/m}^3$	0,32
PROC8a	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à court terme, systémique	25 mg/m^3	0,01
PROC8a	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Dermique : long terme, systémique	$2,74 \text{ mg/kg/p.c./jour}$	0,42
PROC8b, PROC9	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à long terme, systémique	$\leq 25 \text{ mg/m}^3$	$\leq 0,64$
PROC8b, PROC9	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à court terme, systémique	$\leq 50 \text{ mg/m}^3$	$\leq 0,02$
PROC8b, PROC9	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Dermique : long terme, systémique	$1,37 \text{ mg/kg/p.c./jour}$	0,21

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

EUSES = EUSES Version 2.1.1

SE 2 : Utilisé pour la formulation de produits d'hygiène corporelle / Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

1. Description du scénario

Groupes d'utilisateurs principaux	: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	: SU 10: Formulation
Catégories de processus	: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire COLIPA: M1, M2, M3, M4, M5, M5b, M6, M7, M8
Catégories de rejet dans l'environnement	: ERC2: Formulation de préparations
Information supplémentaire	: COLIPA = The European Cosmetics Association

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Caractéristiques du produit

Quantité utilisée

Quantité annuelle par site	: 250 000 kg
Remarques	: quantité utilisée dans le cadre de l'estimation de l'exposition

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue	: <= 250 jours/ an
---------------------	--------------------

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit du cours d'eau de surface récepteur	: 18,000 m3/d
Facteur de Dilution (Rivière)	: 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	: 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

PARSOL® 1789

0446181

Version 4.0

Date de révision 17.06.2014

Date d'impression
30.06.2014

Utilisation/dégagement continu
Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 0 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 1 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2 000 m³/d
Pourcentage retiré des eaux usées : 99,9 %
Traitement des Boues : Elimination

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Mélange liquide
Pression de vapeur : < 0,00001 Pa
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Mélange solide, Empoussièrément: Moyen

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 220 jours/ an

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Équipement de protection individuel, voir section 8.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Contribution au Scénario	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition (PEC)	RCR
ERC2	EUSES		Station de traitement des eaux usées			< 0,001
			Eau douce			0,004
			Sédiment d'eau douce			0,042
			Sol			0,012
			Eau de mer			0,004
			Sédiment marin			0,038

Travailleurs

Contribution au	Méthodes	Conditions	Valeur	Niveau	RCR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



PARSOL® 1789

0446181

Version 4.0

Date de révision 17.06.2014

Date d'impression
30.06.2014

Scénario	d'Évaluation de l'Exposition	spécifiques		d'exposition	
PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à long terme, systémique	<= 1	<= 0,03
PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Dermique : long terme, systémique	<= 0,686 mg/kg/p.c./jour	<= 0,11
PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14	ECETOC TRA	Travailleur (Industrie)	Inhalation : à court terme, systémique	<= 2 mg/m ³	<= 0,001

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

EUSES = EUSES Version 2.1.1

PARSOL® 1789

0446181

Version 4.0

Date de révision 17.06.2014

Date d'impression
30.06.2014

SE 3 : Cosmétiques et produits de soins à usage privé

1. Description du scénario

Groupes d'utilisateurs principaux : **SU 21:** Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique : **PC39:** Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement : **ERC8a:** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Caractéristiques du produit

Quantité utilisée

Quantité annuelle : 1 000 t
Remarques : quantité utilisée dans le cadre de l'estimation de l'exposition

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 365 jours/ an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18,000 m³/d
Facteur de Dilution (Rivière) : 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation/dégagement continu
Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 0 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 100 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2 000 m³/d
Pourcentage retiré des eaux usées : 99,9 %
Traitement des Boues : Elimination

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC39

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

PARSOL® 1789

0446181

Version 4.0

Date de révision 17.06.2014

Date d'impression
30.06.2014

Contribution au Scénario	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition (PEC)	RCR
ERC8a	EUSES		Station de traitement des eaux usées			< 0,001
			Eau douce			< 0,001
			Sédiment d'eau douce			0,004
			Sol			0,007
			Eau de mer			0,001
			Sédiment marin			0,009

Il n'est pas nécessaire d'évaluer le risque auquel le consommateur est exposé car ce risque est déjà couvert par la directive 76/768/CEE concernant les produits cosmétiques.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

EUSES = EUSES Version 2.1.1